

MAIRIE DE BOUVILLE

76360 BOUVILLE



Tel : 02.35.91.27.59 - Fax : 02.35.91.90.07

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du jeudi 28 septembre 2023 à 20H30 Dans la salle des mariages.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry LERMECHAIN, Maire.

Date de convocation : 19/09/2023

Date affichage : 19/09/2023

	Présent	Absent	Procuration
<i>CHATIVAT Cyril</i>	X		
<i>DUTARTRE Séverine</i>	X		
<i>ELIOT Christel</i>	X		
<i>FABULET Philippe</i>	X		
<i>GRANDSIRE Dominique</i>	X		
<i>LERMECHAIN Thierry</i>	X		
<i>LIBERGE Guillaume</i>	X		
<i>LINDENMANN Anne</i>	X		
<i>MALHERBES Sacha</i>	X		
<i>MARETTE Isabelle</i>	X		
<i>PINSARD Thomas</i>		X	M Raynon
<i>RAYNON Anthony</i>	X		
<i>VERDURE Cédric</i>	X		
<i>VIANDIER Ginette</i>	X		
<i>ZAJDOWICZ Jérôme</i>	X		

Secrétaire de séance : Mme Anne LINDENMANN

ORDRE DU JOUR

- Point sur les travaux en cours et litige City Stade
- Point sur la sécurité routière (mise en sécurité et agglomération RD 63, radar RD104, échanges avec la direction des routes)
- Terrain à côté de l'atelier communal (désistement GEPEEC)
- Don Georges VERDURE
- Personnel communal,
- Installation de Caméras
- Bilan de la fête Sainte Anne
- Divers / Affaires en cours

Approbation du dernier conseil municipal du 6 juin 2023

Le conseil municipal du 6 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS/ LITIGE CITY STADE

Défense incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux relatifs à la défense incendie :

La 1ère cuve de 120 m³ a été mise en place route du Bosc-Ricard sud, elle protège un périmètre de 400 mètres. Deux autres cuves de chacune 60m³ seront installées prochainement, l'une allée de la Ferme RD 6015 et l'autre RD 6015 au Haut Pas. Ces 2 dernières cuves desserviront également des habitations sur Mesnil Panneville et le coût pourra alors être partagé.

Le montant total hors taxe de ces 3 cuves s'élève à 89 879 € hors taxe pour les 3 cuves. Une subvention DETR (préfecture) de 35.951 euros est accordée à ce jour.

La subvention demandée au Département est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire remercie les propriétaires qui mettent à disposition leur terrain pour l'installation des cuves.

En 2024, il est prévu d'installer une cuve de défense incendie au Bras d'Or.

Lotissement Vauquelin : les travaux de la réfection de la voirie, trottoirs, parking du lotissement ont commencé le 18 septembre et dureront pendant deux mois. L'entreprise ACTP de Barentin réalise ces travaux.

City Stade : Le travail n'a pas été fait correctement, plusieurs flaques d'eau apparaissent en temps de pluie. Une rencontre a eu lieu avec la société Kompan. et Eurovia (qui a réalisé le sol). Une résine doit être posée pour recouvrir le sol et gommer les imperfections. De plus, la facture de Réseau Environnement intervenu suite à des câbles sectionnés doit être remboursée par la société KOMPAN.

Une interrogation est posée quant à la place pour installer la piste d'athlétisme.

L'entrée et le parking du stade sont à restaurer par la pose d'un revêtement bicouche, un seul devis à ce jour a été reçu, il s'élève à 17.800 euros Hors Taxe. Le projet reste à approfondir.

Jeux de l'école : le revêtement du jeu de l'école réalisé par la société Kompan doit faire l'objet d'un remboursement car non conforme à ce qui était prévu.

POINT SUR LA SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire présente un Powerpoint relatif à la mise en agglomération des Routes départementales 63 et 88 suite aux réunions de travail avec la Direction des Routes.

Monsieur le Maire propose une mise en agglomération de la RD 88 et RD 63 pour les sécuriser, au niveau de la chaumière, direction la Croix de Pierre, avec des travaux pour riper le talus afin de dégager le croisement au niveau du stade.

Monsieur le Maire propose également l'installation de plateaux sur la RD63, avant les containers et avant la chaumière en venant du rond-point des anciennes écoles, un premier devis a été établi par la société ACTP Barentin, il s'élève à 8.316 euros TTC

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en agglomération des routes départementales 63 et 88 telle que présentée sur le Powerpoint ainsi que la pose de deux plateaux ralentisseurs.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de signer avec la ville de Barentin une convention relative à la police municipale pour des interventions ponctuelles qui sont à déterminer.

Philippe FABULET et Cédric VERDURE, prennent en charge l'installation des radars pédagogiques sur la 104 à 2 endroits stratégiques.

Des panneaux « Attention enfants », « Agglomération », « Chiens tenus en laisse » seront commandés ainsi que 2 bornes propreté canine avec sacs à installer dans les chemins reliant N. Guilbert/Clos des Demoiselles et derrière les maisons de Mesdames Fabulet et Fallempin du lotissement Narcisse Guilbert.

VENTE DU TERRAIN A COTE DE L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vente du terrain à la société GEPPEC est caduque, un courrier renonçant au projet a été adressé à la Mairie.

Deux propositions lui ont été faites :

-par la société Amarys Immobilier pour 70.000 euros avec clause suspensive pour la construction de 2 maisons ;

-par RJP Immobilier pour 72.000 euros sans clause suspensive pour la construction de 2 maisons.

Le conseil municipal dans sa séance du 6 juin dernier s'est accordé le temps de la réflexion pour s'engager soit à viabiliser soit à vendre le terrain.

Monsieur le Maire explique, qu'il a rencontré aujourd'hui même une représentante d'une société immobilière, lui proposant la construction d'un petit immeuble de 2 étages abritant 8 appartements de 50 m² chacun, en locatifs, réservés essentiellement à des séniors et/ou personnes à mobilité réduite.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, par 15 voix contre, refuse la proposition de cette société immobilière.

Le conseil municipal, par 9 voix Pour, 4 Contre, et 2 Abstentions, décide le principe de la viabilisation et commercialisation de 2 terrains sous réserve d'avoir 2 acheteurs potentiels.

Monsieur FABULET indique que les frais nécessaires aux divers réseaux seraient d'environ 45.000 euros.

DON GEORGES VERDURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré une des héritières de Mr George VERDURE qui demande, au nom également de ses cohéritières, que la commune renonce à la donation faite par leur père à son profit. Il est ici précisé que cette donation a été faite en bonne et due forme devant un notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite respecter les dernières volontés de Mr VERDURE et ne pas renoncer à la donation faite par ce dernier à son profit.

PERSONNEL COMMUNAL

Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires d'un agent technique

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LINDENMANN qui informe le conseil municipal de la nécessité d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de l'adjoint technique qui s'occupe de l'entretien de la salle communale et école et l'aide à la garderie.

Le nombre d'heures hebdomadaires passerait de 17h30 à 20h pour les raisons suivantes : augmentation du nombre d'enfants à la garderie essentiellement le soir, ménage des « communs » du château qui ne sont pas entretenus jusqu'à présent.

Les 2 h 30 seront réparties ainsi : 1 h/semaine en + à la garderie le soir, 1/2h/semaine pour le ménage des communs du château et 1h/semaine pour les besoins d'aide de l'ATSEM de l'école, de la cantine ou à la garderie. Une souplesse est ainsi instaurée et un bilan mensuel sera établi.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique d'une durée de 17.50/35^{ème}
- la création en remplacement d'un nouveau poste d'une durée de 20/35^{ème},
- et la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2023.

La suppression, la création et la modification du tableau des emplois auront lieu à compter du 1^{er} octobre 2023 et l'indice de rémunération sur le poste de 20/35^{ème} restera identique. Etant précisé que la personne titulaire de ce poste à 17.5/35^{ème} accepte l'augmentation de son temps de travail qui sera désormais de 20/35^{ème}.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique d'une durée de 17.50/35^{ème}
- la création d'un nouveau poste d'une durée de 20/35^{ème},
- et la modification du tableau des emplois.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un décret du 31 juillet 2023 a porté création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière ainsi que les militaires. Dans la fonction publique Territoriale, compte tenu du principe de la libre administration des collectivités territoriales, la mise en place de cette prime fera l'objet d'un texte spécifique qui devrait être publié prochainement.

Monsieur le Maire propose d'ores et déjà au conseil municipal de délibérer sur un accord de principe de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle avant la fin de l'année.

Le conseil municipal souhaite attendre la parution du texte spécifique qui régira les modalités de l'attribution de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

INSTALLATION DE CAMERAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'installation de caméras, au niveau du containers à verres et au niveau du city-stade.

Il propose le devis de Lease Protect France pour 279 HT par mois pour les 2 caméras avec enregistreur et sur la base d'une location.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal demande que d'autres devis soient demandés sur la base d'une location de caméras afin de pouvoir comparer plusieurs propositions commerciales.

BILAN FETE SAINTE ANNE

Monsieur le Maire présente un bilan chiffré et détaillé de la fête Sainte Anne. Le coût de cette fête s'élève à 7.894 euros.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles qui ont aidé à la réalisation de ce week-end.

AFFAIRES EN COURS/ DIVERS

-Veolia a remplacé la Saur pour la distribution de l'eau, les rapports sont souvent compliqués avec Véolia,

-La communauté de communes a fauché des chemins sans en informer la communes et un terrain privé a été endommagé.

-Taxe foncière : l'Etat a augmenté les bases imposables de 7%.

-Des panneaux de réservation de place de stationnement pour les locataires du château et pour le personnel de la mairie ont été mis en place.

- la maison route du Bois Ricard qui avait fait l'objet d'un arrêté de péril a été détruite.

La séance est levée à 23h

TABLEAU EFFECTIFS SEPTEMBRE 2023

GRADE	POSTE	DUREE HEBDO	INDICE MAJORE	ECHELON
Adjoint d'animation	garderie	32/35	371	9
A.T.S.E.M	A.T.S.E.M	33.5/35	380	4
Adjoint technique	Entretien salle co, école	20/35	366	6
Attaché	secrétaire de mairie	26/35	658	12
Adjoint administratif ppal 2ème classe	secrétaire de mairie	28/35	404	10
Adjoint technique	Aide cuisinière entretien cantine et secrétariat	35/35	364	4
Adjoint technique	Service cantine	35/35	368	8
Agent de maitrise	Entretien espaces verts	35/35	430	11
Agent polyvalent	Entretien espaces verts	35/35	364	4

Contrat PEC du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024

La séance est levée à 23h